



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Démantèlement des éoliennes

Question écrite n° 17269

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la question du démantèlement des éoliennes. Aux termes de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), 14 500 d'entre elles seront installées en France d'ici 2028. De nombreuses associations s'inquiètent du coût de démantèlement, estimé à environ 400 000 euros par générateurs, hors enlèvement du socle en béton. Or la consignation est fixée à 50 000 euros seulement. Il semble donc qu'il faille se préoccuper dès maintenant de l'après, notamment lorsque les subventions publiques massives auront été supprimées. À titre d'exemple, il est estimé que 36 millions de tonnes de béton resteront enfouis et des milliers de tonnes de produits très difficilement recyclables devront être prises en comptes. Il souhaite donc lui demander quelles sont les mesures envisagées pour anticiper au mieux cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17269

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1853

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)